

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant nomination de Membres du Conseil
d'administration de l'Université de Mons**

A.Gt 13-10-2022

M.B. 19-12-2022

Modification :

A.Gt 21-12-2022 - M.B. 24-02-2023

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 28 avril 1953 sur l'organisation de l'enseignement universitaire par l'Etat, l'article 8, 7° ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 avril 2014 fixant la procédure de désignation des membres du Conseil d'administration des universités organisées par la Communauté française, l'article 22 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement du 14 novembre 2018 portant nomination de membres du Conseil d'administration de l'Université de Mons ;

Sur proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur,
Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres du Conseil d'administration de l'Université de Mons, représentants les milieux économiques, sociaux et politiques :

1° Monsieur Daniel GAUTHIER ;

2° M. Jean-Marc URBAIN; [*remplacé par A.Gt 21-12-2022*]

3° M. Gianni INFANTI ;

4° Monsieur Pascal BAURAIN ;

5° Monsieur Philippe LESNE ;

6° Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ ;

7° Madame Camille DIEU.

Article 2. - Les membres visés à l'article 1^{er} sont nommés pour un mandat de 4 ans, prenant fin le 30 septembre 2026.

Article 3. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 novembre 2018 portant nomination de membres du Conseil d'administration de l'Université de Mons est abrogé.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 13 octobre 2022.

Par le Gouvernement de la Communauté française,

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY